

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°23 du 3 juillet 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

**Texte n°18**

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne) et création corrélative de celle de Guignicourt (Aisne).

*Du 19 juin 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne) et création corrélative de celle de Guignicourt (Aisne).**

*Du 19 juin 2009*

NOR D E F G 0 9 5 1 3 9 7 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.  
Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).  
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.  
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°23 du 3 juillet 2009, texte 18.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Neufchâtel-sur-Aisne (Aisne) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Corrélativement, la brigade territoriale de Guignicourt est créée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Guignicourt exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Picardie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

---

(1) n.i. BO.

## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
NEUFCHATEL-SUR-AISNE	Aguilcourt	(Dissolution)
	Berry-au-Bac	
	Bertricourt	
	Bouflignereux	
	Chaudardes	
	Concevreux	
	Condé-sur-Suipe	
	Cuiry-lès-Chaudardes	
	Evergnicourt	
	Gernicourt	
	Guignicourt	
	Guyencourt	
	Juvincourt et Damary	
	Menneville	
	Muscourt	
	Neufchâtel-sur-Aisne	
	Orainville	
	Pignicourt	
	Pontavert	
	Prouvais	
	Provisieux et Plesnoy	
	Roucy	
	Variscourt	
	Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	
GUIGNICOURT	(Création)	Aguilcourt
		Berry-au-Bac
		Bertricourt
		Bouflignereux
		Chaudardes
		Concevreux
		Condé-sur-Suipe
		Cuiry-lès-Chaudardes
		Evergnicourt
		Gernicourt
		Guignicourt
		Guyencourt
		Juvincourt et Damary
		Menneville
		Muscourt
		Neufchâtel-sur-Aisne
		Orainville

		Pignicourt
		Pontavert
		Prouvais
		Provisieux et Plesnoy
		Roucy
		Variscourt
		Ville-aux-Bois-lès-Pontavert